

Le Tartuffe Macron veut coloniser le Tombeau des Rois de Jérusalem !

written by Pikachu | 27 décembre 2019



Il faut noter que Macron dénonce la colonisation comme étant un crime quand ça lui plaît. Il faut donc en déduire que quand la France colonise la terre d'Israël, ce n'est plus un crime !

<https://www.ouest-france.fr/monde/israel/jerusalem-confusion-autour-de-la-reouverture-par-la-france-du-tombeau-des-rois-6419310>

Et encore moins, quand il s'agit d'une trahison (des Juifs de l'Époque furent assez naïfs pour faire confiance à la France dans l'espoir qu'elle assurerait sa protection à ces [lieux saints](#), de la destruction ottomane).

tiré de :

<http://jcpa-lecape.org/macron-veut-le-tombeau-des-rois-a-jerusalem/>

--

[Deuxième moitié du XIXème siècle] Shmuel Salant, le grand rabbin de Jérusalem, demande à Lazare Isidor, grand rabbin de France, d'exiger du gouvernement français la fin des profanations et rapatrie les ossements près du tombeau de Shimon Hatsadik. Le site fut fermé.

.

Un lieu dédié à la science et à la vénération des enfants d'Israël

.

Lazare Isidor convainc Bertha Pereire, riche philanthrope de se porter acquéreur du mausolée. La loi ottomane interdisant à un Juif d'acheter des terres, elle se tourne vers Salvatore Patrimonio, consul de France à Jérusalem, qui achète pour elle le terrain du tombeau pour 30.000 francs.

En 1874 elle fait don de son acquisition au Consistoire Central de France : *Je, soussigné Bertha Amélie Bertrand Pereire, déclare qu'en faisant l'acquisition des terrains sur lesquels se trouve le tombeau dit « Tombeau des rois », à Jérusalem, je n'ai d'autre but que la conservation de cet antique et vénérable monument... c'est en souvenir de mes ancêtres que je veux préserver de toute profanation le Tombeau des rois...*

Pourtant, après son décès et celui de ses deux fils, Emile et Ernest, son petit-fils Henry Pereire, en accord avec le testament d'Emile et Ernest, offre à la France le Tombeau des rois. La France profite aussi d'une lacune du consul Patrimonio qui avait omis les démarches de transmission des titres de propriété à Bertha Pereire...

.

Dans le contrat signé le 20 janvier 1886 par Henry, une

clause précise que le gouvernement français s'engage à n'effectuer, dans l'avenir, aucun changement dans la destination actuelle de ce monument. En réalité, la loi ottomane ne connaissant pas la personne morale, le site fut donné directement au consul de France à Jérusalem en 1886, Charles Ledoux qui fit apposer la plaque de cuivre gravée de « Tombeau des rois de Juda »... Les frères Pereire avaient apposé une plaque dédiant les lieux à la science et à la vénération des fidèles enfants d'Israël.

L'agitation avait cessé et des Juifs hiérosolomytains prennent coutume de venir y prier pour Pessah et Hanouccah ; là étaient ensevelis trois Saints chers aux Juifs. Les visites étaient payantes et nécessitaient une autorisation écrite du consulat...

Le Tombeau des rois en 1918 (Bibliothèque du Congrès)

En 1948, Israël naissant perd la partie orientale de Jérusalem où les Juifs qui représentent depuis des siècles une large majorité de la population, sont expulsés par la Transjordanie qui l'annexe en devenant la Jordanie. Le lieu dédié à la science et à la vénération des enfants d'Israël et sous la garde de la France est, de fait, interdit aux Juifs. Avec la guerre des Six jours, Israël reprend le contrôle total de la ville, les visites reprennent malgré les menaces sécuritaires dans ce quartier.

En 1997, le consul de France Stanislas de Laboulaye y accueille une association culturelle palestinienne, Yabous[7] pour un festival de musique... Quoi de mieux qu'un concert palestino-français pour protéger un lieu saint juif de toute profanation ? La France de 1886 en prenant possession du mausolée monolithe ne s'étaient-elle pas engagée par contrat à n'effectuer, dans l'avenir, aucun

changement dans la destination actuelle de ce monument ? Elle récidive les années suivantes dans cette mise à disposition gracieuse du site à Yabous pendant que le reste de l'année l'accès est quasi interdit sauf autorisation écrite du consulat... Les Juifs et les Kurdes ne sont-ils pas les deux peuples que la France trahit le mieux ? Alors, une reine kurde et juive... La tension monte.

Le temps est supposé apaiser les passions, **le site est fermé en 2010 et des travaux de rénovation sont entrepris.**

Le Consistoire central de France continue de s'agacer, pas question qu'un lieu sous souveraineté française soit interdit aux Juifs. Il faut respecter la volonté de ceux qui l'ont acquis, tonne son président qui avait qualifié le concert de prestation inadmissible dans un lieu saint. Et Berkovitch (représentant du Consistoire en charge du dossier) de s'interroger pourquoi des sites chrétiens qui font aussi partie des territoires français de Jérusalem sont-ils gérés par des chrétiens et un site juif comme le tombeau des Rois ne peut-il être géré par des Juifs ?

Les Antiquités israéliennes tempèrent : notre devoir est de faire en sorte que personne n'abîme ce lieu. Nous demandons à la France d'ouvrir le site au plus vite, mais en y introduisant évidemment des limites dit Yuval Baruch[8] qui veut garder au site son caractère historique plutôt que le voir saint : quand cela se produit, l'archéologie est toujours perdante.

La France s'inquiète de ce que le site est sur la Jérusalem orientale oubliant que le plan de partage accompagnant la résolution 181 de l'ONU n'avait pas force de loi et fut refusé par les Arabes et que parler de Jérusalem palestinienne c'est faire fi de sa position traditionnelle de ville internationale... La géométrie variable.

Le site devait rouvrir en septembre 2018...

C'est dans ce contexte que, semble-il, Macron aurait demandé, lors de leur rencontre à l'Élysée, au président Rivlin, la souveraineté française sur le site ! Ce qui signifierait, selon sa propre rhétorique, une colonie française sur un territoire palestinien, alors qu'il ne cesse de condamner les implantations israéliennes. Mais ce doit être un geste d'amitié à l'égard d'Israël et des Juifs. Comme lorsqu'il laisse voter toutes les déclarations anti-israéliennes et laisse autoriser tous les défilés haineux contre Israël appelant au boycott officiellement illégal en France. Comme lorsqu'il dit vouloir lutter contre l'antisémitisme et le répète à l'envi mais ne fait rien, sinon pleurer les victimes et sur les actes anti-juifs qui se multiplient.

Richard Rossin

Oui, le Tombeau des rois appartient au peuple juif qui doit pouvoir en disposer comme d'un lieu de culte et non à la France qui veut en faire un lieu archéologique ouvert à tous.

[...]

Berthe Bertrand revient vers le consul de France à Jérusalem, Monsieur Salvatore Patrimonio, nommé à ce poste en 1873, auquel elle fait transmettre la somme ainsi que sa volonté d'acquérir le terrain sur lequel se trouve le Tombeau des Rois, par le texte suivant :

«Je, soussignée, Berthe Amélie Bertrand, déclare qu'en faisant l'acquisition des terrains sur lesquels se trouve le tombeau dit Tombeau des Rois à Jérusalem, je n'ai d'autre but que la conservation de cet antique et vénérable monument. J'appartiens par mon père Serve- Dieu Levi et par ma mère Noémie Rodrigues Henriques à des familles israélites. C'est en souvenir de mes ancêtres que je veux

préservé le tombeau de toute profanation, le tombeau des rois d'Israël, Berthe Bertrand née Levi».

Cette lettre, certifiée conforme par la Mairie de Saint-Germain-en-Laye en date du 23 avril 1874, est envoyée au consulat général de Jérusalem et au Grand Rabbin Lazare Isidor qui la reçoit avec les commentaires suivants en date du 28 avril 1874 :

Le Grand Rabbin de France, certifie par la présente que

« les paroles dites et écrites par Madame Bertrand née Levi sont à tous égards dignes de foi, j'ai la certitude que les terrains acquis par elle sur lesquels se trouve le Tombeau des Rois resteront à jamais propriété israélite préservée de toute profanation comme de toute aliénation. Je prie le Grand Rabbinat de Jérusalem de prêter la main à l'accomplissement de formalités voulues par la loi ottomane, afin que nous ayons la joie et le bonheur de conserver ce vénérable et antique monument au milieu d'Israël. »

«Au Grand Rabbin de la ville sainte de Jérusalem, qu'elle puisse être reconstruite de nos jours, Amen. Les paroles inscrites ici sont véridiques et sur ces paroles il faut se baser. Je sais que le terrain appelé Tombeau des Rois ne sortira pas de cette famille, de la famille d'Israël et ne sera profané en aucune façon. En ce mardi de l'an 5635 [du calendrier hébraïque, correspondant à l'an 1874] Le Grand Rabbin de France Lazare Isidor confirme l'acquisition du tombeau par Madame Bertrand, demande au Rabbinat de Jérusalem d'aider aux formalités de l'inscription du tombeau, confirme la volonté de Madame Bertrand de garder la propriété israélite préservée de toute profanation et rassure les rabbins de Jérusalem que dès à présent le tombeau ne sera plus jamais profané et restera propriété israélite. »

[...]

<https://www.tombeaudesrois.com/l-achat-du-tombeau-des-rois>

Oui, la duplicité de Macron est totale !

La duplicité de Macron est criante ici <https://www.tombeaudesrois.com/nouvelles> :

Rencontre au sommet à Paris entre le Président israélien Monsieur Reuven Rivlin et le Président français Monsieur Emmanuel Macron le 23 janvier 2019 pendant laquelle le sujet si sensible et si diplomatique du Tombeau des rois a été évoqué et sur lequel le Président français s'est engagé sur la rouverture prochaine.

Off the record, Emmanuel Macron revendique la propriété du Tombeau des Rois mais c'est sans compter sur la détermination israélienne qui n'accepte pas le principe même de cette propriété en faveur de la France sur son propre sol. Le Hekdesh n'en reste pas là, il compte porter l'affaire devant la justice française. Le très médiatique avocat Maître Gilles William Goldnadel, grand ténor du barreau franco-israélien, est engagé par le Hekdesh dans la défense de ce passionnant dossier, dans le but que le site, anormalement et trop longtemps fermé, soit rouvert et que la France, pays ami d'Israël, rende sans condition, sans discussion et avec la plus grande bienveillance le site à Israël, et bien sûr, que les ossements de la Reine Hélène(1) profanés et conservés sans raison dans les caves du Louvre soient restitués pour rejoindre leurs emplacements initiaux en Terre Sainte, au Tombeau des Rois, pour la vénération des enfants d'Israël.

Ce Macron et sa contrition sur le « crime que fut la colonisation », quel Tartuffe !!!

(1) https://fr.wikipedia.org/wiki/Hélène_d%27Adiabène